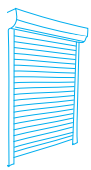


10 gestes pour économiser l'énergie cet été

DANS LES PETITS
COMMERCES

Pour diminuer vos consommations d'énergie, des actions de sobriété peuvent être mises en place immédiatement et à plus long terme.



1 Protéger les fenêtres et baies vitrées du soleil:

installer un store extérieur, ou à défaut un film solaire sur la vitrine pour réfléchir le rayonnement solaire tout en laissant passer la lumière.

2 Bien fermer les locaux climatisés

donnant sur l'extérieur (portes et fenêtres). Si le commerce est équipé d'une climatisation, prévoir un ferme-porte manuel ou automatique (obligatoire depuis le 5 octobre 2022).

3 Moins consommer d'électricité pour climatiser:

éviter le climatiseur mobile (qui consomme jusqu'à 2,5 fois plus qu'un climatiseur fixe), dont le tuyau d'évacuation nécessite l'ouverture d'une porte et fait entrer la chaleur. Utiliser la climatisation uniquement lorsque la température du commerce dépasse 26 °C et ajuster la température de consigne à 26 °C.

4 Bien entretenir son système de climatisation et de production d'eau chaude.

L'entretien de la climatisation est obligatoire tous les deux ans si sa puissance dépasse 4kW. Régler la température du chauffe-eau à 55 °C et installer des réducteurs de débit sur les robinets pour éviter des dépenses inutiles.

5 Éviter les équipements de froid à l'extérieur:

machine à glace, congélateur, distributeur réfrigéré...

6 Rendre plus économes les équipements de froid:

vérifier les joints de portes, dégivrer régulièrement, proscrire les congélateurs ouverts, installer des systèmes de fermeture sur les meubles frigorifiques, régler la température de consigne des réfrigérateurs/congélateurs à la température réglementaire la plus élevée possible en fonction du produit stocké le plus sensible. Penser à les entretenir régulièrement.



7 Réduire la consommation de l'éclairage:

installer des LED, éteindre lors des périodes de fermeture (sans attendre l'obligation d'extinction après une heure du matin), restreindre l'éclairage publicitaire.



8 Impliquer les salariés:

les sensibiliser à l'efficacité énergétique et aux bons gestes en cas de canicule, les former aux enjeux environnementaux, les inciter à réduire l'impact de leurs déplacements (via le [forfait mobilités durables](#) par exemple), adapter les tenues vestimentaires quand cela est possible.



9 Favoriser les transports de marchandises moins carbonés:

opter pour un transporteur labellisé Objectif CO2 et/ou des [professionnels de la cyclo-logistique](#), acquérir un véhicule à faibles émissions (électrique, GNV, voire hybride rechargeable) ou un vélo-cargo en bénéficiant d'aides spécifiques.

10 S'engager dans une démarche plus ambitieuse

avec le soutien de l'ADEME et des conseillers du service public « [Mission Transition Écologique](#) » pour réduire vos dépenses énergétiques. D'autres programmes d'accompagnement comme « [Baisse les Watts](#) » existent pour soutenir les PME et les TPE.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour engager son entreprise dans la transition écologique avec une liste d'actions et des conseils adaptés agir.pour.la.transition.ademe.fr/entreprises/optimizez-tpe-pme

Des conseils pour s'adapter au changement climatique : adaptation-changement-climatique.gouv.fr